

DURÉE

1,00000 jours (soit 8 heures)

PRIX

500 € par participant

Soit 600 € TTC

Frais de repas et d'hébergement non inclus

PUBLIC CONCERNÉ

- Gardiens d'immeuble
- Employé(e)s d'immeuble
- Technicien de gestion locative
- Agences immobilières
- Syndics
- Bailleurs sociaux

PRÉREQUIS

Pour valider votre inscription :

- Inscrivez-vous en ligne
- Complétez vos coordonnées
- Procédez au règlement des frais pédagogiques

PÉDAGOGIE

A travers différents contenus (vidéos, ateliers pédagogiques et interactifs, documents...) parcourez les points essentiels et devenez acteur de votre formation !

FORMATEURS

Experts, ingénieurs, avocats, juristes, techniciens

ÉVALUATION ET SUIVI

Évaluations tout au long de la formation. Des évaluations et ateliers pédagogiques sont mis en place à chaque thème abordé

**OBJECTIFS**

- Analyser les situations de troubles de voisinage pour définir les actions à mener.
- Adopter les comportements adéquats pour prévenir ou résoudre les troubles à l'amiable

**PROGRAMME****Définition des différents troubles de voisinage**

- Relativité et subjectivité du trouble
- Différenciation avec les problèmes d'insécurité
- Inconvénient normal de voisinage
- Notions civiles et pénales des troubles
- Notions juridiques des troubles
- Les moyens d'actions contentieux

Prévention des troubles de voisinage

- Charte de bon voisinage
- Réunions

Démarche d'investigation

- Recueillir les plaintes
- Dresser et analyser les faits
- Déterminer le degré d'implication du bailleur



Moyens d'actions

- Organiser les entretiens amiables avec le fauteur de troubles
- Rechercher des solutions adaptées à chaque type de troubles
- Elaborer les courriers-types gradués en fonction de l'étape du traitement du trouble
- Mener les entretiens dans le cadre contentieux



VALIDATION

Attestation de formation délivrée par l'OFIB, organisme certifié **QUALIOPI**

